

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉPT. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉPT. — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 2 Avril.

On a eu à Paris, samedi, un peu d'espoir dans l'amélioration du conflit oriental. Toutes les dépêches étrangères faisaient croire que rien n'était définitivement compromis. S'il faut s'en rapporter aux journaux que nous avons reçus, au moment où nous écrivons ces lignes, cette espérance se serait en grande partie dissipée.

Cependant, comme le dit fort bien la *Liberté*, il est bien probable que l'Angleterre ne songe point à faire trancher la question orientale par une grande bataille. Comme elle est, de toutes les puissances, celle qui est le plus en état de pratiquer le système de la paix armée, comme ses ressources sont immenses; comme son crédit est inépuisable, elle s'inspirera peut-être du rôle de Fabius Cunctator qui, par une sage temporisation, finit par restituer toutes choses en état : *Cunctando restituit rem.*

Sir Stafford Northcote a dit à la tribune qu'il comptait proposer des crédits pour deux années. On se demande comment la Russie, déjà épuisée, parviendra à soutenir la lutte. Ou sont ses alliés? Déjà les dépêches qui arrivent de Vienne signalent que l'attitude si résolue et si énergique de l'Angleterre a eu pour conséquence d'augmenter les prétentions et les revendications de l'Autriche, à ce point que la mission du général Ignatieff n'aboutira qu'à un avortement.

D'ailleurs, quelle garantie la Russie est-elle en état d'offrir à l'Autriche, maintenant qu'elle n'est plus sûre de rien, maintenant que la réalisation de ses plans est subordonnée à l'issue de la lutte qui menace de s'engager?

Et la Russie elle-même n'est plus maîtresse de s'arrêter et de faire les concessions qu'on exigeait d'elle tout récemment encore.

L'esprit de vertige s'est emparé des populations moscovites, et l'empereur lui-même, dont on a vanté la modération, est entraîné par le tourbillon!...

Il est encore temps pour la Russie de réfléchir. L'Angleterre ne peut pas et ne doit pas accepter les conséquences des victoires russes, qui lui porteraient le même coup qu'à la Turquie en mettant dans la main du czar les clefs de l'Asie et la principale route des Indes.

Quelques pessimistes parlent du rôle que les circonstances et la force des choses pourraient imposer à la France. Il n'y a qu'à se taire là-dessus. La République n'a personne à provoquer. Elle veut la paix, et plus que tout autre gouvernement elle travaillera résolument à la conserver.

M. Cazeaux, qui passe pour appartenir au groupe bonapartiste, mais qui est un esprit distingué et modéré, a eu l'imprudence de soulever la question du Gouvernement à Paris. Il s'est prêté à une manœuvre qui tendait en réalité à agiter l'opinion, mais dont le résultat a été absolument contraire à ce que le parti bonapartiste en attendait.

En faisant dire par M. Cazeaux qu'il était extraordinaire que le Maréchal-Président résidât presque toujours à Paris, contrairement au

texte de la loi constitutionnelle, le parti bonapartiste soulevait indirectement la question du retour des Chambres dans la Capitale. En effet, si le Maréchal-Président y réside, pourquoi les Chambres n'y siègeraient-elles pas?

La députation de Paris est tombée dans le piège tendu par le parti bonapartiste. M. Spuller a présenté, vendredi, au nom des membres qui la composent, une proposition autorisant la Chambre des députés à se réunir facultativement à Paris, pendant la durée de l'Exposition universelle. L'article 9 de la Loi Constitutionnelle est ainsi conçu : « Le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles. » Rien de plus illégal, par conséquent, que la proposition de la députation parisienne.

Un cri de joie bonapartiste a accueilli cette faute. Le *Pays*, dans l'expansion de son allégresse, a révélé tout de suite le secret de la comédie. Il a considéré comme un fait positif, que la majorité républicaine allait voter avec empressement la proposition, et il s'est écrié :

« Il n'est pas douteux que la majorité adopte la résolution de M. Spuller, consacrant ainsi une violation flagrante de la Constitution. » La proposition Spuller nous paraît un pas formidable vers le dénouement révolutionnaire que prévoient tous les esprits sensés. » Nous ne sommes pas assez timide pour en avoir peur, et nous avons trop de bon sens pour nous en affliger. »

Il faut lire ces choses-là pour les croire! Le journal bonapartiste déclare tout net qu'il souhaite le désordre et l'anarchie, pour rattraper l'empire dans la bagarre. Belle et noble politique!

Mais voici que, tout au contraire, la majorité républicaine ne veut pas entendre parler de la proposition Spuller! Au moment où les bonapartistes se frottaient les mains, et croyaient avoir fait un bon coup qui compliquerait les embarras de la France, et déchaînerait la révolution, les bureaux de la chambre des députés, consultés sur la proposition, n'ont nommé, à l'exception de M. Spuller, que des commissaires qui, bien qu'appartenant à la gauche, sont tous opposés à l'adoption du projet de résolution présenté par les députés de la Seine.

Dans le onzième bureau, dont il fait partie, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a énergiquement protesté.

M. Langlois et M. Margaine ont fait observer que l'initiative de cette proposition appartenait aux bonapartistes par suite de l'intervention de M. Cazeaux. Ils ont ajouté que les républicains devaient éviter un piège. M. Langlois s'est écrié : *Timeo Danaos!*... et M. Margaine a dit, plus justement, que le Sénat pourrait repousser toutes les lois votées par la Chambre siégeant au Palais-Bourbon.

La déroute des partisans du retour à Paris a été aussi complète que possible.

Mais savez-vous par qui cette déroute a été soutenue?...

Par les bonapartistes....

Oui, par les bonapartistes. Tous les journaux constatent que la plupart d'entre eux ont voté pour les candidats-commissaires qui appuyaient le retour, entr'autres MM. Louis Blanc, Clémentau et Nadaud.

M. Haussmann, l'ancien préfet de la Seine,

que tant de souvenirs attachent à l'empire, mais qui fait passer avant tout la tranquillité publique, a dit dans son bureau, en parlant de la tactique bonapartiste : « Mes amis politiques se prononcent ardemment pour le projet; ce qu'ils veulent, c'est entraver, renverser la République par tous les moyens. Je n'aime pas la République, mais je ne veux pas, moi, la combattre par de tels procédés. »

Ce jugement est profondément vrai. Périsse la France, disent les bonapartistes; plutôt la restauration du parjure et de l'invasion.

Les craintes de conflit entre les deux chambres ont été heureusement conjurées par le vote du Sénat, acceptant définitivement le budget des dépenses tel qu'il lui a été renvoyé par la Chambre des députés. Cette décision de la Chambre haute nous débarrasse en même temps, et complètement cette fois, de la maladie des douzièmes provisoires.

On sait que le Sénat a achevé dans la même séance la discussion de la loi d'amnistie et adopté cette loi selon la rédaction de sa commission. La Chambre de son côté a accepté les modifications du texte sénatorial, et l'accord s'est fait sur ce point comme il s'est fait sur le budget. Tant mieux! l'heure serait on ne peut plus mal choisie pour rouvrir l'ère des querelles intestines.

INFORMATIONS

On lit dans le Français :

On nous assure que le sentiment des graves périls dont l'Europe est actuellement menacée, et en face desquels la France aurait tant besoin de sagesse et de concorde, n'a pas été étranger à la bonne volonté que le Sénat a montrée en votant le budget des dépenses tel que la Chambre le lui avait renvoyé. Tous les partis, nous n'en doutons pas, s'accorderont à louer le Sénat d'avoir pris son patriotisme pour règle de son vote en cette circonstance.

L'*Univers* publie le texte complet et authentique du discours ou plutôt de l'allocution que S. S. Léon XIII a prononcé au Consistoire du 28. Nous ne retrouvons, dans le texte de l'*Univers*, rien qui ressemble à cette phrase de l'analyse télégraphique : « Je mets sous la tu » telle du droit et de la raison le principe de l'autorité temporelle indispensable au Saint-Siège, etc. » Le Pape affirme rapidement dans un seul passage de son discours et immédiatement après un hommage rendu à son pré-décesseur, que l'indépendance spirituelle de l'Eglise est lésée par la suppression du pouvoir temporel, et passe outre, sans menace ni anathème d'aucune sorte contre qui que ce soit.

(Constitutionnel).

Les bureaux de douane de la frontière franco-espagnole ont reçu des instructions pour l'application des nouveaux tarifs établis par le traité de commerce à partir du 1^{er} avril.

La Chambre des députés a annulé, samedi dernier, l'élection de M. Niel à Muret. M. Niel est bonapartiste.

On a essayé de mettre en doute la mort chrétienne du grand savant Claude Bernard. Les pièces suivantes ne laissent place à aucune incertitude :

Voici les preuves de l'exactitude de notre récit des derniers moments de l'illustre Claude Bernard :

H. DIDON,
 Prieur des Dominicains.

Lettre de M^{me} Cantin, sœur de M. Claude Bernard.
 Pouilly-le-Monial, 23 mars 1878.

Très révérend père,
 Je suis arrivé auprès de mon frère le 9 février. Il était en parfaite connaissance; je lui ai dit : Mon cher frère, voudrais-tu voir un prêtre ? Tu sais que notre mère nous a élevés chrétiennement; tu veux bien sans doute te réconcilier avec Dieu. Tu es bien souffrant, mon cher frère; les secours de la religion opèrent bien des fois du soulagement.

Mon frère m'a répondu : Oui. Alors, je lui ai dit : Veux-tu voir M. le curé de Saint-Séverin ? A cela il m'a répondu : Fais venir celui que tu voudras, M. le curé de Saint-Séverin est venu immédiatement. Mon frère a répondu aux questions de M. le curé plus clairement qu'il ne m'avait parlé à moi-même quelques minutes avant.

M. le curé lui a administré les sacrements de pénitence et d'extrême-onction.
 Agréez, très révérend père, le témoignage de ma soumission respectueuse.

F^{me} CANTIN.

 Lettre de M. le curé de Saint-Séverin.

Mon révérend père,
 Votre article sur M. Claude Bernard n'est pas sans rencontrer des contradicteurs; c'est surtout sa fin chrétienne qu'on conteste.

Permettez à celui qui a eu la consolation de lui administrer les derniers sacrements, d'affirmer que votre récit est parfaitement conforme à la vérité, et que c'est en pleine connaissance de cause que M. Claude Bernard a répondu à mes questions et a reçu les saintes onctions.

Agrééz, mon révérend père, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

B. CASTELNAU,
 Curé de Saint-Séverin.

Paris, 22 mars 1878.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

ARMÉE TERRITORIALE
 Avis

Les hommes des classes 1866 et 1867 appelés cette année, qui seraient dans l'intention de demander des sursis, jusqu'à la convocation de 1879, sont prévenus que la période d'exercices de l'année prochaine sera vraisemblablement d'une durée supérieure à celle de 1878.

La commission spéciale de réforme devant laquelle pourront se présenter les hommes de ces deux classes qui seraient dans le cas d'être réformés, se réunira le 11 avril à Montauban et le 13 avril à Cahors.

17^e CORPS D'ARMÉE

Les conditionnels d'un an, qui ont contracté l'engagement dans les mois de février et mars 1873, sont invités une dernière fois, à se conformer promptement aux prescriptions indiquées

